

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

RECEPISSE N° 13921
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'INSTALLATIONS CLASSEES

Bureau de la Protection de
la Nature et de l'Environnement

Tél : 56.90.63.17

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la dite loi,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Directeur Général de la Société ONYX-AQUITAINE

19, avenue du Périgord
R.N. 89 - B.P. 69
33370 POMPIGNAC

de sa déclaration en date du 27 septembre 1995 portant changement de dénomination sociale de sa société pour son établissement :

-station de transit de déchets

19, avenue du Périgord
R.N.89 - B.P 69
33370 POMPIGNAC

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre de la rubrique indiquée ci-dessous :

- 322 A

dont l'arrêté initial d'autorisation n° 11740 en date du 2 mai 1979 est joint au présent récépissé, en lieu et place de :

Monsieur le Directeur Général de la Société des Transports Mixtes Bordelais

19, avenue du Périgord
R.N. 89 - B.P. 69
33370 POMPIGNAC

BORDEAUX, le **17 OCT. 1995**

Pour le PREFET,
Le Directeur de l'Administration
Générale,



Jean-Louis SEYRAC